



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RN 88

Question écrite n° 86888

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur l'avant-projet présentant le schéma national d'infrastructures de transport (SNIT). Ce schéma a notamment pour but d'identifier les grands projets d'infrastructures en vue de leur réalisation à l'horizon de 20 à 30 ans. Or la finalisation de l'aménagement de la RN 88 n'est semble-t-il pas prévu. Pourtant l'axe Lyon-Toulouse est une artère particulièrement importante et son aménagement dans les départements du Tarn, de l'Aveyron et de la Lozère, est essentiel, tant pour des raisons de sécurité que de développement économique. Il souhaite connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'aménagement à 2 x 2 voies de la RN 88 vise à mettre en relation les liaisons Nord - Sud que sont les autoroutes A20 (Paris - Toulouse), A68 (Toulouse - Albi) et A75 (Clermont-Ferrand - Béziers) pour assurer le désenclavement des territoires traversés, en particulier de la frange sud du Massif central et pour améliorer les relations entre les divers pôles économiques desservis par l'itinéraire. La finalisation de l'aménagement de la RN 88 ne figure pas à l'avant-projet de schéma national des infrastructures de transport (SNIT) qui a été rendu public en juillet 2010. Les opérations restant à réaliser sur cet axe ne relèvent pas du SNIT : en effet, cet aménagement répond à des problématiques régionales et ne vise pas à créer de nouvelles fonctionnalités. Ainsi, l'aménagement à 2 x 2 voies de la RN 88 relève des programmes de modernisation des itinéraires routiers (PDMI), qui succèdent au volet routier des contrats de plan État-Région. Cet aménagement sera poursuivi, de façon progressive, dans ce cadre. À ce titre, le PDMI actuel et les programmes associés prévoient plus de 422 MEUR pour l'aménagement de la RN 88 sur les régions Auvergne, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86888

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 2010, page 9220

Réponse publiée le : 11 janvier 2011, page 218